

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2019**

## **Présentation pour le débat « D.O.B. » :**

### **Séance du Conseil Municipal du 27 février 2019**

Le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1 modifié du CGCT, et qui est l'occasion d'une discussion préalable à l'examen du projet de budget primitif, a désormais pour base (suite à une loi d'août 2015) la présentation d'un rapport présentant notamment :

- Les orientations budgétaires,
- La structure et la gestion de la dette,
- Le cas échéant, les engagements pluriannuels envisagés.

Ce rapport donne lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

La Commune de Guémené-Penfao a pour ambition de poursuivre sa dynamique d'investissements, pour se présenter en pôle-relais attractif au sein de Redon Agglomération et du Nord de la Loire-Atlantique.

Le débat d'orientation budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans un contexte reflétant les incertitudes et questionnements qui continuent de se poser en particulier en matière de fiscalité locale et de concours de l'Etat aux collectivités. Les intentions gouvernementales en matière de programmation des finances publiques laissent augurer de nouvelles contraintes durables, dont les conséquences se mesureront très vite sur les budgets locaux à venir. A ce titre, la suppression annoncée de la taxe d'habitation, qui représente pour Guémené plus de 10,80% de ses recettes totales, participe à s'interroger sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Les orientations budgétaires 2019 répondent à ces défis avec exigence et volontarisme. La municipalité poursuit son action dans le droit fil de ses engagements, par la politique d'investissement définie dans le budget à venir, mais également par les actions de proximité qui confortent l'attractivité de la ville dans sa dynamique communautaire.

Les prévisions budgétaires s'inscrivent dans un contexte de réformes mises en place par l'Etat, impliquant la prudence en matière de dépenses. Cependant, la Commune de Guémené-Penfao doit être en mesure de poursuivre ce défi du fait de sa situation financière saine qui doit lui permettre de mener une politique source d'attractivité.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permettra au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif, et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

#### **➤ ELEMENTS DE CONTEXTE JURIDIQUE**

- La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992 impose aux communes de 3.500 habitants et plus la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune. (budget principal et budgets annexes).

- La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations de transparence pour les conseillers municipaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.

- La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

## ➤ LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

Quelques chiffres clés :

<b>BUDGET ETAT 2019</b>	<b>391 milliards €</b>
<b>PIB 2019</b>	<b>2 420 milliards €</b>
<b>Dettes publiques 2019</b>	<b>2 384 Milliards € soit 98,5% du PIB</b>
<b>Déficit public 2019</b>	<b>78 milliards € (76 réalisé en 2018) (3,2 % du PIB mais 4,1 % pour l'Etat)</b>

Après une année 2017 particulièrement favorable à la reprise économique (progression du PIB de +2,3%), la croissance de l'économie française a subi un coup d'arrêt sur le 1er semestre 2018 (moins de 1% en rythme annuel). Si le deuxième semestre est un peu plus favorable, l'acquis de croissance ne devrait pas dépasser +1,5% sur l'ensemble de l'année 2018. Cette croissance modérée s'explique principalement par un moindre dynamisme de la consommation des ménages, dû notamment à une augmentation de l'inflation, ainsi qu'aux mesures fiscales de début d'année (augmentation de la CSG, relèvement des taxes carburants et tabac...) et au mouvement de contestation « Gilets Jaunes ». La prévision de croissance pour 2019 est de 1,3% contre 1,9 pour la zone Euro.

Au second semestre 2018, les ménages bénéficient d'une baisse des cotisations sociales des salariés, ainsi que, pour environ 80% d'entre eux, d'une réduction partielle (30%) de la taxe d'habitation ce qui pourrait contribuer à relancer la consommation, même si le niveau du prix des énergies (électricité, gaz, carburants) continuera à peser sur leur pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat des ménages devrait augmenter selon l'Insee et passer à 2% en 2019 contre 1,4% en 2018.

L'inflation atteint 1,85 % en 2018, ce qui correspond à une nette accélération des prix à la consommation, sous l'effet de la hausse des prix du pétrole. Pour 2019, l'inflation est plutôt prévue en baisse vers un niveau de 1,5%.

Malgré le ralentissement de l'activité, les entreprises indiquent conserver des perspectives d'investissement favorables. Mais elles pourraient progressivement adapter leurs dépenses d'équipement à une croissance plus faible. Par ailleurs, compte tenu du cycle électoral des élections municipales, l'investissement public demeurerait dynamique.

Ces résultats en demi-teinte contrarient les engagements communautaires de la France en matière de réduction des déficits publics. Le taux de déficit public 2018 devrait rester sous la barre des 3% du PIB (2,6% en 2018, puis rehaussé à 2,8% en 2019 en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales employeurs, mais le retour à l'équilibre (autour de 0,3% en 2022) est particulièrement fragile.

Sur le plan de l'emploi, sous l'effet du tassement de la croissance, la baisse amorcée du chômage, se ralentit clairement. Sur l'ensemble de l'année, la courbe du chômage devrait poursuivre sa baisse (8,8% en 2018, contre 9,1% en 2017), mais cette décrue est plus lente qu'initialement envisagée, et laisse surtout des situations très contrastées (en fonction des catégories, de l'âge, du sexe,), le chômage de longue durée ayant par exemple fortement augmenté sur les deux derniers trimestres (en hausse de 7,2% sur un an).

L'environnement macroéconomique reste avant tout soumis aux aléas d'un contexte international particulièrement perturbé depuis le début de l'année. La croissance de la France, et plus globalement de la zone Euro, reste largement tributaire des incertitudes et risques politiques et économiques (négociations du Brexit, décisions de politique économique en Italie, tensions commerciales/protectionnistes des Etats Unis et de la Chine,), pour lesquels les signes d'apaisement restent aléatoires.

## ➤ TENDANCES GLOBALES SUR LES FINANCES LOCALES 2018 ET PERSPECTIVES

Dans la lignée des deux dernières années, les perspectives laissent entrevoir une nouvelle amélioration des marges de manœuvre financières des collectivités locales en 2018.

Dans l'ensemble, le rythme de progression 2018 des recettes de fonctionnement (+1,3%) devrait être supérieur à celui des dépenses (+0,9%), favorisant ainsi une amélioration de l'épargne brute, dont la hausse (+2,8%) permettrait d'atteindre son plus haut niveau jamais constaté (42,8 milliards d'Euros).

Cette situation est avant tout permise par une faible progression des dépenses, dont le taux de croissance cette année (+0,9%) se situe même en dessous de la norme d'évolution fixée à +1,2% par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette situation résulte principalement d'un net ralentissement des charges de personnel (+1,0%) notamment en raison des mesures prises par l'Etat en la matière : absence de revalorisation du point d'indice, report à 2019 des mesures liées au protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), réinstauration du jour de carence, suppression de certains contrats aidés...

S'agissant de la croissance des recettes (+1,3%), celle-ci peut être qualifiée de « modérée », même si les situations par niveau de collectivités, et à titre individuel, apparaissent comme assez disparates. Il est à noter toutefois, une stabilisation globale des dotations de l'Etat versées aux collectivités, après 4 années de baisse consécutive, ainsi qu'une dynamique fiscale persistante, principalement liée aux bases des impôts ménages (taxe foncière et taxe d'habitation). Le levier fiscal (augmentation des taux) n'a que faiblement été utilisé en 2018, et les mesures d'exonération partielle de la taxe d'habitation pour les contribuables (30% d'exonération pour environ 80% des ménages) sont entièrement compensées par l'Etat par voie de dégrèvement. La baisse de la première tranche devrait représenter environ 3,2 milliards d'euros en 2018 et celle de la deuxième tranche devrait atteindre environ 3,8 milliards d'euros en 2019. L'exonération totale en 2020 a été confirmée et l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2021, hors résidences secondaires.

La reprise des investissements amorcée en 2017 (+6,8%) se confirmerait en 2018 (+7,0%). Sans retrouver leur niveau de 2013, les dépenses d'équipements (54,2 milliards d'Euros en 2018) renoueraient ainsi avec une croissance effective à un moment propice du cycle électoral communal

Le financement des investissements s'appuierait ainsi sur une épargne brute à nouveau consolidée, et sur un recours soutenu à l'endettement (+4,5%, soit 17,3 milliards d'Euros de nouveaux emprunts), qui repartirait à la hausse, malgré les objectifs de réduction de la dette assignés aux collectivités locales. L'encours de dette serait ainsi porté à 182 milliards d'Euros, représentant 7,8% du PIB, soit seulement 8% de la dette publique, qui s'établit par ailleurs à 98,7% du PIB.

Pour l'année 2019, la trajectoire prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, apparaît comme beaucoup plus délicate à respecter. Plusieurs facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement sont d'ores et déjà connus, notamment en matière de charges de personnel (reprise du PPCR...). L'inflation, et notamment l'augmentation des prix de l'énergie, devrait également peser sur les charges à caractère général, de même que les coûts de fonctionnement induits par la reprise depuis deux ans de l'investissement

Côté recettes, 2019 devrait être une année de stabilité, avant un bouleversement prévisible en 2020/2021 dont l'ampleur sera fonction des contours de la réforme fiscale induite par la suppression de la taxe d'habitation, et du bilan réalisé sur les trois premières années de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales.

## ➤ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Le projet de loi de finances 2019 ne comporte pas d'élément novateur par rapport à ce qui a été arrêté dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, présentée dans le rapport d'orientation budgétaire 2018 :

- **Poursuite du plan d'économie de 13 milliards d'Euros sur 5 ans** (deuxième annuité), devant permettre à l'Etat de tenir sa trajectoire de réduction des déficits publics. Ce plan se traduit par la mise en oeuvre d'une « contractualisation » financière entre l'Etat et 321 collectivités territoriales, encadrant le taux de croissance des dépenses de fonctionnement entre +1,2% et +1,5% selon les collectivités.

- **Stabilité globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités**, et renforcement de la péréquation : l'enveloppe globale à la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée (27 milliards d'Euros), les dotations de péréquations (dotations de solidarité urbaine (+4,30%) et dotation de solidarité rurale (+6,33%)) sont abondées de 180 millions d'Euros

**Reconduction des mesures de soutien à l'investissement local** : l'enveloppe consacrée aux financements des investissements est reconduite à hauteur de 2,9 milliards d'euros. Elle comprend notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui est maintenue à 1,046 milliards en 2019. Le montant global de la DSIL est ramené à 570 millions soit -45 millions comparé à son niveau en 2018.

A noter que le projet de loi de finances 2019 ne comporte pas d'élément relatif à la réforme globale de la fiscalité locale, pour laquelle il est renvoyé à une disposition législative spécifique ultérieure. Seule est intégrée la 2ème tranche d'exonération de 35% de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables, compensée intégralement par l'Etat comme il est précisé ci-dessus. Les modalités de compensation de la taxe d'habitation (dont la suppression totale est annoncée) au-delà de 2020 pour les collectivités qui la perçoivent ne sont ainsi pour l'heure pas déterminée

Le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Le projet d'automatisation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (FCTVA), instauré par la loi de Finances 2018 est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du fait de sa complexité technique en matière de mise en oeuvre.

## ➤ **CONTEXTE INTERCOMMUNAL**

Politique de solidarité territoriale : La CCPR / « Redon Agglomération » s'était engagée pour 2016 à un maintien de ses aides à hauteur de 2015. L'un de ses objectifs exprimés est de continuer à favoriser l'action des communes actives au sein de son territoire, en fonction des résultats financiers 2018 de Redon agglomération.

### **Montant des fonds perçus par la commune en 2018 :**

<b>FPIC</b>	100 425 €
<b>Allocations de compensation</b>	127 350,20 €
<b>Fonds de concours</b>	130 301,72 € dont 70 048 € en fonctionnement

Pour 2019, les chiffres concrets sont attendus. D'ores et déjà, il a été accordé à la commune dans le cadre de la construction de la nouvelle école 41 000€ et 100 000€ en 2017 et 2018 qui sont actuellement non perçus. D'autres participations en recettes d'investissement sont attendues de divers partenaires pour la construction de la maison des services, l'extension du restaurant scolaire, le moulin des Claias, le matériel de désherbage, les travaux d'accessibilité ERP.

**Pour ce qui est de la Commune de Guémené-Penfao**, on s'attend un maintien global des dotations (chapitre 74), Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) réaffirme la poursuite des investissements et la maîtrise financière des dépenses de fonctionnement.

La Dotation Nationale de Péréquation, dont la disparition avait été annoncée (avec intégration d'éléments au sein d'autres dotations telles que la DSR) est finalement maintenue jusqu'à nouvel ordre :

<i>Guémené-Penfao</i>	DNP perçue	<i>Baisse DNP de N sur N-1</i>
2016	196 513 €	- 7 359 € soit - 3,61 %
2017	189 316 €	- 7 197 € soit - 3,66 %
2018	182 926€	-6390€ soit -3,4%
2019	175 000€	-7000€ sur la base du constat des années précédentes

La DGF elle-même est toujours en baisse, du fait de la « contribution au redressement des finances publiques » et à la réforme de cette Dotation, mais la tendance est au maintien par la Loi de Finances pour 2019 :

<i>Guémené-Penfao</i>	DGF perçue	Contribution au redressement des FP (jusque 2017)	<i>Baisse DGF de N sur N-1</i>
2013	1 060 238 €		
2014	1 032 387 €	- 34 311 €	- 27 851 €
2015	954 934 €	- 86 488 €	- 77 453 €
2017	827 172 €	- 46 611 €	- 45 253 €
2018	820 393 €	<i>Pas d'écrêtement, mais baisse de population INSEE - 76 habts</i>	- 6 779€
2019	<i>Relative stabilité prévue</i>	<i>Pas d'écrêtement, mais baisse de population INSEE - 16 habts</i>	

L'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) permet un maintien des recettes du chapitre 74.

La DSR est composée de 3 éléments : une fraction bourg centre, une fraction péréquation, et une fraction cible :

<i>Guémené-Penfao</i>	Fraction bourg centre	Fraction péréquation	Fraction cible	Total DSR	<i>Progression DSR de N sur N-1</i>
2013				398 551 €	
2014	218 515 €	140 521 €	69 988 €	429 024 €	+ 30 473 € soit + 7,65 %
2015	253 298 €	151 615 €	110 810 €	515 723 €	+ 86 699 € soit + 20,21 %
2016	270 825 €	160 903 €	145 367 €	577 095 €	+ 61 372 € soit + 11,9 %
2017	292 577 €	171 758 €	213 441 €	677 776 €	+ 100 681 € soit +17,45%
2018	294 562€	176 135€	235 776€	706 473€	+ 28 696€ soit +4,23%
<i>Estimation / Prévision 2019</i>	<i>Maintien attendu</i>				

**EVOLUTION  
DE LA SITUATION  
FINANCIERE  
DE LA COMMUNE  
DE GUEMENE PENFAO**

**EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES ECHUS  
FONCTIONNEMENT**

(avant CA officiel  
2018)

Chapitres		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	
<b>DEPENSES</b>	<b>11</b>	charges à caractère général	1 098 452,90 €	1 123 548,38 €	1 181 361,60 €	1 119 614,87 €	1 308 919,57 €
	<b>12</b>	charges de personnel	1 493 243,39 €	1 641 715,53 €	1 656 044,32 €	1 951 683,97 €	2 091 435,73 €
	<b>65</b>	charges de gestion courante	749 537,90 €	807 711,87 €	784 660,98 €	637 930,92 €	650 427,93 €
	<b>66</b>	charges financières	100 413,13 €	89 399,08 €	75 771,15 €	65 696,64 €	62 248,64 €
	<b>67</b>	charges exceptionnelles	1 443,82 €	5 778,79 €	2 248,00 €	2 226,40 €	982,96 €
	<b>14</b>	atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 751,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 443 091,14 €</b>	<b>3 668 153,65 €</b>	<b>3 700 086,05 €</b>	<b>3 777 152,80 €</b>	<b>4 125 765,83 €</b>
	042 : Ecritures d'ordre		335 724,96 €	341 805,60 €	391 549,20 €	353 963,25 €	378 307,72 €
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 778 816,10 €</b>	<b>4 009 959,25 €</b>	<b>4 091 635,25 €</b>	<b>4 196 592,96 €</b>	<b>4 504 073,55 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>70</b>	produits des services	150 269,84 €	178 976,84 €	179 198,08 €	285 103,42 €	323 187,16 €
	<b>73*</b>	impôts et taxes	2 319 848,57 €	2 505 789,56 €	2 544 817,86 €	2 478 305,62 €	2 531 832,13 €
	<b>74</b>	dotations et participations	1 959 994,38 €	2 141 117,39 €	2 033 116,64 €	2 292 753,50 €	2 200 086,57 €
	<b>75</b>	autres produits de gestion courante	145 529,83 €	151 743,28 €	142 445,11 €	146 391,96 €	163 284,47 €
	<b>13</b>	atténuation de charges	12 133,61 €	13 635,88 €	63 188,33 €	33 234,09 €	63 510,61 €
	<b>76</b>	Produits financiers	1 068,67 €	812,13 €	544,45 €	260,32 €	21,06 €
	<b>77</b>	produits exceptionnels	5 074,31 €	19 656,52 €	149 278,02 €	28 319,83 €	18 755,64 €
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 593 919,21 €</b>	<b>5 011 731,60 €</b>	<b>5 112 588,49 €</b>	<b>5 264 368,74 €</b>	<b>5 300 677,64 €</b>
	042 : Ecritures d'ordre		22 348,91 €	24 531,05 €	15 459,93 €	11 138,39 €	29 279,37 €
	<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 616 268,12 €</b>	<b>5 036 262,65 €</b>	<b>5 128 048,42 €</b>	<b>5 275 507,13 €</b>	<b>5 329 957,01 €</b>
<b>002</b>	REPORT N-1 (Excédent = recette)	400 230,23 €	437 682,25 €	463 986,19 €	551 426,29 €	711 497,36 €	
<b>TOTAL GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 016 498,35 €</b>	<b>5 473 944,90 €</b>	<b>5 592 034,61 €</b>	<b>5 826 933,42 €</b>	<b>6 041 454,37 €</b>	

⇒ **Résultat excédentaire** (provisoire\*) =

<b>2018</b>	<b>+ 1 536 780,82€ **</b>
<b>2017</b>	+ 1711497,36€
<b>2016</b>	+ 1 500 399 €
<b>2015</b>	+ 1 464 000€

\* **Données provisoires** au 04/02/2018 - CA non arrêté

A noter :

- **Chapitre 011 (Dépenses)** [Diverses charges « à caractère général »] :

Ces dépenses de fonctionnement sont en hausse de 16.90 % par rapport à 2017

Cette variation découle en partie du paiement de 4 ans d'arriérés sur le compte 60611 et 60612 et 6156 (dépenses d'eau – assainissement et électricité et maintenance = 30 652€) sur le pôle Enfance.

Les comptes 60621 et 60622 liés aux consommations de combustibles et de carburant enregistrent également respectivement une hausse de plus de 7 000€ et 6 000€ entre 2017 et 2018.

Enfin, les postes comptables liés aux fournitures et entretien de voirie et de terrain sont également en hausse significative.

- **Chapitre 012 (Dépenses de personnel)** :

✓ hausse (+ 7,1 % soit en valeur + 139 751 € entre 2017 et 2018) s'explique comme suit :

Hausse du compte 6218 qui passe de 6 691€ en 2017 à 34 645€ en 2018 du fait de recours fréquents à des recrutements extérieurs via des partenaires, essentiellement sur des prestations ménage.

64111 : la hausse s'explique par les rappels en 2018 des carrières avec des écritures en reprise, les avancements de grade (3) et d'échelons des agents, 5 stagiairisations, augmentation de temps de travail (passage du compte 64131 au compte 64111)

64131 : maintien du niveau en 2018 avec une petite hausse (194 192€ contre 192 698€ en 2017) alors que 5 agents ont basculé sur le compte 64131. Les non titulaires recrutés sur ce compte sont embauchés pour des prestations ménages ou des renforts dans les écoles, activités périscolaires et restauration. Ce compte recense aussi nos saisonniers (espaces verts, animation enfance jeunesse et petite enfance).

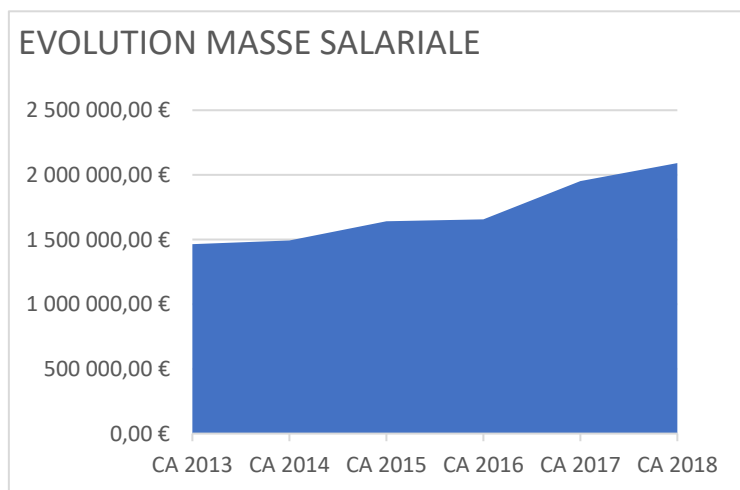
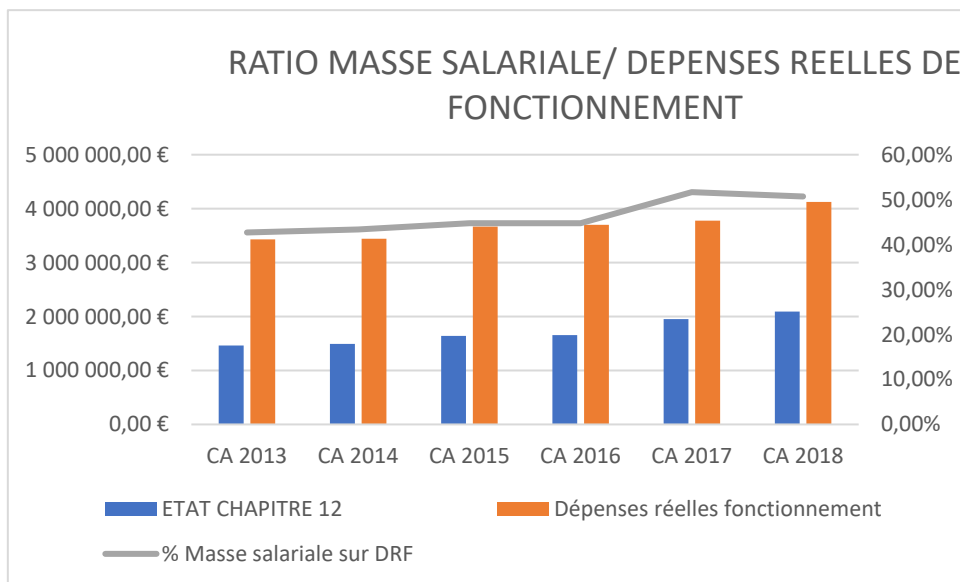
64112 : remise à plat du dossier NBI et rappels

61168 : contrats insertion avec recours en 2018 à 5 contrats CUI CAE à cout réduit avec participation de l'Etat à hauteur de 685€ mensuels

NB 6184 : compte formation. Baisse en 2018 de l'utilisation de ces fonds (5 000€ contre 7 742€ en 2017)

	<b>ETAT CHAPITRE 12</b>	<b>Dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>% Masse salariale sur DRF</b>
<b>CA 2015</b>	<b>1 641 715,53 €</b>	<b>3 668 153,65</b>	<b>44,76%</b>
<b>CA 2016</b>	<b>1 656 044,32 €</b>	<b>3 700 086,05</b>	<b>44,76%</b>
<b>CA 2017</b>	<b>1 951 683,97 €</b>	<b>3 754 768,79</b>	<b>51,98%</b>
<b>CA 2018</b>	<b>2 091 435,73 €</b>	<b>4 125 265,83</b>	<b>50,70%</b>





Le « 012 » représente en 2018, 50,70 % des dépenses réelles de fonctionnement. En déduisant les « Atténuations des charges », la valeur 2018 de ces charges de personnel ce taux est ramené à 49,15 % soit 2 027 925.12 €. Ce taux demeure inférieur au ratio moyen de notre strate de population (52,3 %).

- **Chapitre 65** (Dépenses « Autres charges de gestion courante ») :

✓ L'année 2016 avait marqué le retour à la baisse (diminution de 23 050,89 € soit - 2,85 %).

En 2017, la baisse s'accroît de manière significative (- 146 730 € soit par rapport à 2016 soit - 18,7 %) du fait de l'arrêt de la participation du SIVOM « Sejie » (167 375 €).

En 2018, on constate une légère augmentation de 1,88% par rapport à 2017 du fait de hausse de contributions obligatoires (participations au Sydela pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public et l'effacement de réseau téléphonique

Dans ce chapitre sont comptabilisées, notamment, les dépenses liées aux subventions aux associations et écoles, les participations obligatoires et incompressibles au SDIS ainsi qu'à divers syndicats et organismes, qui pour certaines, augmentent régulièrement. NB : Au niveau du SDISS on observe une augmentation globale de 33% répercutée sur 5 ans. On note une hausse de 16,88 % entre 2017 et 2018.

»  
- **Chapitre 66** (Dépenses « charges financières »)

On passe de 65 696,64€ en 2017 à 62 248,64€

Baisse régulière (c'est sur ce chapitre que nous payons les intérêts d'emprunts).

- **Chapitre 70 (RECETTES)** : A ce chapitre sont comptabilisées, pour l'essentiel, les recettes liées au remboursement de la taxe d'ordure ménagère par les locataires de la Commune, aux concessions des cimetières, aux régies, fermages, et repas des cantines facturés aux parents. Ces recettes sont en augmentation du fait de l'intégration des recettes liées au service enfance-jeunesse, de l'attractivité de ses derniers et de l'incidence du périscolaire. On passe de 280 126,42 € en 2017 à 323 587, 16€ en 2018 soit une hausse de 15,5% soit en valeur 43 460.74€. Récupération de la TEOM (arriéré pouvant remonter jusqu' à 2013) et redevances de Télécommunications Orange...

- **Chapitre 73 (Recettes)** :

✓ Parmi les recettes de ce chapitre le produit des impôts directs (73 111) sans variation des taux communaux, évolue du fait de l'augmentation des bases.

2012	1 872 K€		
2013	1 932 K€	+ 60 K€	
2014	1 955,58 K€	+ 23,5 K€	
2015	2 065,1 K€	+ 109,5 K€	
2016	2 050,1 K€	- 15 K€	Baisse imputable notamment aux exonérations de certains contribuables sur la TH
2017	2 098,2 K€	+ 48,1 K€	Revalorisation des bases
2018	2133,9 K€	+35,7 K€	Réforme partielle de la Th avec revalorisation des bases +indexation sur l'inflation constatée sur la dernière année

Autres principales ressources comptabilisées dans ce chapitre :

- Attribution de compensation de Redon Agglomération : montant initial 2018 = 155 472,75€. Suite à DM d'octobre 2018, révision de cette dernière à 157 350€ suite à la disparition du Syndicat des transports scolaires
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), suite transfert TP (stable depuis 2015) montant 2018 = 34 349 €) ;
- Fonds de péréquation des ressources communales  
La loi de finances pour 2012, en l'instaurant, prévoyait une « montée en charge » progressive jusqu'en 2016, et cela a été le cas.  
Le FPIC 2016 notifié s'élevait pour 2016 à 108.205 €, avec en parallèle une baisse des Fonds de concours.  
L'année 2018 enregistre un FPIC stable avec un montant de 101 335 € en 2017 et un montant de 100 425€ en 2018. Ce montant est compensé par un montant de Fonds de concours dont 130 301,72€ ont été versés en 2018 contre 151,58 K€ en 2017.
- Taxe additionnelle aux droits de mutation, ressource variable selon les ventes immobilières constatées chaque année sur la commune. Son montant 2018 s'élève à 119 826,50€ contre 115 737,35€ en 2017.

- **Chapitre 74 (Recettes - Dotations)** : Alimenté essentiellement par la DGF en baisse, et la DSR en hausse (voir précédemment).

C'est également là qu'apparaissent les Fonds de Concours Fonctionnement de Redon Agglomération.

Au chapitre 74 apparaissent, entre autres, la prise en charge partielle par l'Etat des coûts de contrats aidés, et de la participation au coût de la réforme des rythmes scolaires.

- **Chapitre 75 (Recettes)** : A ce chapitre, sont comptabilisés les loyers et fermages + les locations des salles.  
Chapitre stable.

- **Chapitre 77 (Recettes)** : Très fluctuant, le Chapitre 77 comporte principalement des recettes issues de ventes d'immeubles, des remboursements de sinistre par l'assurance, et des récupérations suite à des admissions en non-valeurs qui peuvent parfois être importantes. En 2018, le compte n'enregistre aucune opération significative.

- **Chapitre 013 (Recettes)** : Atténuations de charges = Remboursements d'arrêts maladie : Chapitre variable, et dont les recettes sont perçues en décalage par rapport aux dépenses.

Chapitres	Intitulé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*	
<b>DEPENSES</b>	<b>16</b>	remboursement d'emprunts	291 649,20 €	275 803,57 €	256 945,02 €	214 062,68 €	372 401,34 €
	<b>20/21/23</b>	dépenses d'équipement	802 043,77 €	725 202,08 €	1 162 673,29 €	1 539 681,05 €	2 073 007,05 €
	<b>13</b>	subvention d'investissement					
	<b>204</b>	subvention d'équipement	3 057,40 €	14 183,99 €	0,00 €	22 217,78 €	27 089,95 €
	<b>4581</b>	opérations sous mandat				33 954,72 €	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 096 750,37 €</b>	<b>1 015 189,64 €</b>	<b>1 419 618,31 €</b>	<b>1 809 916,23 €</b>	<b>2 472 498,34 €</b>
	Ecritures d'ordre	<b>040</b>	22 348,91 €	24 531,05 €	15 459,93 €	33 239,38 €	29 279,37 €
		<b>041</b>	39 497,64 €	613 146,08 €	67 369,24 €	52 055,65 €	114 407,48 €
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT N</b>		<b>1 158 596,92 €</b>	<b>1 652 866,77 €</b>	<b>1 502 447,48 €</b>	<b>1 895 211,26 €</b>	<b>2 616 185,19 €</b>
	001	<b>report N-1(déficit=dépense)</b>					
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 158 596,92 €</b>	<b>1 652 866,77 €</b>	<b>1 502 447,48 €</b>	<b>1 895 211,26 €</b>	<b>2 616 185,19 €</b>	

<b>RECETTES</b>	<b>10 (hors 1068)</b>	dotations - fonds divers dont FCTVA	169 562,82 €	127 405,95 €	104 920,15 €	219 813,91 €	32 438,00 €
	<b>13</b>	Subvention invt et équipement	20 953,00 €	424 594,23 €	34 430,90 €	158 315,85 €	367 162,67 €
	<b>16( hors 165)</b>	dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
	<b>23/165</b>	autres produits de gestion courante	403,63 €	600,00 €	7 118,36 €	19 595,12 €	23 721,44 €
	<b>27</b>	atténuation de charges	6 036,81 €	6 344,35 €	6 667,57 €	7 007,26 €	1 806,73 €
	<b>458201</b>	Revêtement rue Garde Dieu					33 954,72 €
	<b>TOTAL RECETTES REELLES ( hors 1068)</b>		<b>196 956,26 €</b>	<b>558 944,53 €</b>	<b>153 136,98 €</b>	<b>404 732,14 €</b>	<b>959 083,56 €</b>
	Ecritures d'ordre	<b>040</b>	335 724,96 €	341 805,06 €	391 549,20 €	353 963,25 €	378 307,72 €
		<b>41</b>	39 497,64 €	613 146,08 €	67 369,24 €	52 055,65 €	114 407,48 €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT N HORS 1068</b>		<b>572 178,86 €</b>	<b>1 513 895,67 €</b>	<b>612 055,42 €</b>	<b>810 751,04 €</b>	<b>1 451 798,12 €</b>
	<b>1068</b>	REPORT N-1 (couverture besoin de financement investissement)	1 000 000,00 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT "N"</b>		<b>1 572 178,86 €</b>	<b>2 313 895,67 €</b>	<b>1 612 055,42 €</b>	<b>1 810 751,04 €</b>	<b>2 451 798,76 €</b>
<b>001</b>	<b>report N-1 (Excédent = recette)</b>	499 023,11 €	912 605,05 €	1 573 633,95 €	1 683 241,89 €	1 594 182,69 €	
<b>TOTAL RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 071 201,97 €</b>	<b>3 226 500,72 €</b>	<b>3 185 689,37 €</b>	<b>3 493 992,93 €</b>	<b>4 045 981,45 €</b>	

⇒ **Résultat excédentaire** (provisoire\*)

<b>2018</b>	<b>+ 1 429 796,26 €</b>
<b>2017</b>	<b>+ 1 620 882,66 €</b>
<b>2016</b>	<b>+ 1 683 900 €</b>
<b>2015</b>	<b>+ 1 573 600 €</b>

\* Données provisoires au 09/02/2018 - CA non arrêté

- **Chapitre 16 Dépenses** : Le **remboursement de la dette** en capital, en baisse constante jusqu'en 2017. Elle augmente en 2018 du fait d'un nouvel emprunt de 500 000€ contracté en mai 2018. Un nouvel emprunt de 1 200 000€ a été contracté en décembre 2018 mais le versement du capital et les mensualités de remboursement d'emprunt n'interviendront qu'en mai 2019.

NB : 1 emprunt de 500 000€ contracté en 2018  
1 emprunt remboursé par anticipation en décembre 2018 pour un capital restant dû de 198 475,71€  
  
1 emprunt contracté mais non débloqué en janvier 2019 de 1 200 000€

***LISTE DES EMPRUNTS EN COURS :***

Désignation	Date_d_obtention	Montant_du_contrat	Capital_emprunté	Capital_res tant_dû	Durée	Taux_actuariel	Organisme_prêteur
Investissements généraux	01/06/2006	250000.00	250000.00	213117.08	180	2.39	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)
Trvx d'infrastructure Investissement 2008	30/01/2009	1000000.00	1000000.00	977459.72	240	4.91	CRCAM LOIRE ATLANTIQUE
Financement investissements 2009	01/09/2009	1000000.00	1000000.00	657040.00	240	2.05	CACIB*
Création maison accueil	23/05/2018	500000.00	500000.00	493750.00	240	1.49	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)
Investissement 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé	09/04/2003	400000.00	400000.00	337926.16	300	4.17	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT
Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Beslé	11/04/2005	240000.00	240000.00	223847.38	360	1.90	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS
Construction école	11/01/2019	1200000.00	1200000.00	1200000.00	240	1.47	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)

*\*CACIB : emprunt particulier – (option de tirage type « ligne de trésorerie)*

*Voir document Annexe 1 sur l'endettement pluriannuel des emprunts*

**- Principales dépenses réelles d'investissement 2018 :**

<b>Chapitre 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	372 401,34€
<b>chapitre 20</b>	Sydela : divers travaux éclairage public	27 089,00 €
	annonce travaux nouvelle école	529,00 €
	annonce travaux maison des services	0,00 €
	annonce travaux voirie 2018	0,00 €
<b>Chapitre 21</b>	équipement téléphonique : standard + Tél+ portable	31 247,00 €
	photocopieur	15 104,00 €
	achat terrains	46 719,00 €
	meublier	2 400,00 €
	ordinateurs portables, tablettes école	4 736,00 €
	meublier resto scolaire (nouvelle ligne de lavage)	26 644,00 €
	panneau lumineux Beslé	9 732,00 €
	video projecteur Guenouvry	2 756,00 €
	Déssherbeur, souffleur	3 158,00 €
<b>Chapitre 23</b>		
Article 2313	extension resto scolaire	219 230,00 €
	construction école maternelle	407 995,00 €
	réhabilitation bâtiment ex Credit agricole	195 860,00 €
	travaux changement menuiserie 4 bâtiments communaux (pergaud, maison des asso, espace Pivert, centre médico-social)	113 284,00 €
	climatisation salle des fêtes GP	35 323,00 €
Article 2315	marché travaux voirie 2018 (PAVC)	327 938,00 €
	aménagement Rue de Subrette	355 585,00 €
	marché travaux de voirie	54 045,00 €
	création voie accès pôle enfance	126 358,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 378 133,44</b>

***RECETTES d'investissement***

**- Chapitre 10 (hors 1068) :**

Les recettes de FCTVA et de TA sont, par nature, fluctuantes. Elles sont liées aux investissements réalisés par la Commune (N-1) et aux travaux des particuliers.

- Montant du FCTVA perçu en 2018 : 0 contre 199 259 € en 2017, 85 038 € en 2016.  
Le dossier devra être repris en 2019.
- Recette Taxe d'Aménagement (remplace notamment la « TLE ») 32 438€ en 2018 contre 20 554 € perçus en 2017 et 19 882 € en 2016.

- **Chapitre 13 = Subventions reçues** : En rapport avec les investissements de la commune (368 162€ en 2018, contre 158 316 € en 2017 et 34 430,90 € en 2016). Les soldes de subventions sont toujours en décalage avec les dépenses puisque versées sur justificatifs de fin d'opérations. Par ailleurs, la commune est dans l'attente d'un montant global de 745 740, 00 € correspondant à des subventions « certaines » non encore réceptionnées. Ce montant apparaîtra dans les restes à réaliser « recettes » de la commune. Leur montant s'élève à 745 740€.
- **Chapitre 16** : un nouvel emprunt de 500 000 euros réalisé en mai 2018 et un autre emprunt de 1 200 000 € contracté fin 2018 mais non réalisé. Il est tenu compte de ce dernier dans les restes à réaliser 2018 même si le capital ne sera débloqué qu'en mai 2019.



Résultats (récapitulatif) temporaires – En attente chiffres définitifs du Compte administratif 2018) :

	2015	2016	2017	2018	2018/2017 EN %
Dépenses Fonctionnement N	4 009 958,71 €	4 091 635,25 €	4 131 116,05 €	4 504 073,55 €	9,02
Recettes Fonctionnement N	5 036 262,65 €	5 128 048,42 €	5 291 187,12 €	5 329 957,01 €	0,74
Résultat de Fonctionnement N	<b>1 026 303,94 €</b>	<b>1 036 413,17 €</b>	<b>1 160 071,07 €</b>	<b>825 883,46 €</b>	-28,73
Report Fonctionnement N-1	437 682,25 €	463 986,19 €	551 426,29 €	711 497,36 €	29,03
Résultat de clôture Fonctionnement	<b>1 463 986,19 €</b>	<b>1 500 399,36 €</b>	<b>1 711 497,36 €</b>	<b>1 537 380,82 €</b>	-10,21
Dépenses Investissement N	1 652 866,77 €	1 502 447,48 €	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	38,04
Recettes Investiss N (hors 1068)	1 513 895,67 €	612 055,42 €	810 751,04 €	2 451 798,76 €	202,41
Résultat d'Investiss. Ex N : Déficit hors 1068	- <b>138 971,10 €</b>	- <b>890 392,06 €</b>	- <b>1 084 460,22 €</b>	- <b>164 386,43 €</b>	-84,84
Report Investiss. N-1 (R001 + 1068)	1 712 605,05 €	2 573 633,95 €	2 683 241,89 €	1 594 182,69 €	-40,59
Résultat de clôture Investissement (excédents)	<b>1 573 633,95 €</b>	<b>1 683 241,89 €</b>	<b>1 598 781,67 €</b>	<b>1 429 796,26 €</b>	-10,57
Résultat GLOBAL (Excédent)	<b>3 037 620,14 €</b>	<b>3 183 641,25 €</b>	<b>3 310 279,03 €</b>	<b>2 966 577,08 €</b>	-10,38

## Détails :

Résultats (C.A. prévisionnel schématisé)	RF	5 329 957,01€	<b>R.002 déduit</b>
	DF	4 504 073,55 €	
	Résultat Fonct. 2018	<b>825 883,46 €</b>	Résultat F de l'exercice
	Report résultats N-1	711 497,36 €	
	<b>Résultat global Fonct.</b>	<b>1 537 380,82 €</b>	
	RI	2 451 798,76 €	<b>R.001 déduit</b>
	DI	2 616 185,19 €	
	Résultat Inv.	<b>-164 386,43 €</b>	Résultat I de l'exercice
	Report résultats N-1	<b>1 594 182,69 €</b>	
	<b>Résultat global Invest.</b>	<b>1 429 796,26 €</b>	

### Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

R.A.R. 2018 reportés en section dépenses d'investissement sur BP 2019	2 650 873,84 €
Report de crédits d'investissement 2018 ( subventions certaines soit 745 740 € + emprunt 1,2M€)	1 945 740,00 €
Besoin de financement à couvrir par excédents N-1	<b>705 133,84 €</b>
Report Excédent Inv. en R001 Recette Investiss. =	1 429 796,26 €
Transfert Excédent Fonct. en 1068 Recette Investiss. =	700 000,00 €
Solde excédent Fonctionn. Reporté en R002 Recette Fonc. =	<b>837 380,82 €</b>

## ***AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL (Chiffres non définitifs- En attente du Compte administratif)***

- 1) Excédent d'investissement : 1 429 796,26€ à reporter au R001 du BP 2019
- 2) Constat des « restes à réaliser » de 2018 se reportant à 2019 pour un montant net de 745 740€
- 3) Excédent de fonctionnement de + **1 537 380,82 €** :
  - Versement à la section d'investissement d'un montant à déterminer pour le besoin de financement et l'autofinancement (au minimum 500 000€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »)
  - Le solde en recettes pour la section fonctionnement au R002 du BP 2018)
- 4) L'emprunt de 1,2 K€ sera débloqué en mai 2019.

## CALCUL DES RATIOS

### **Epargne brute (RRF-DRF)**

Mesurer la capacité de la collectivité à dégager des moyens de financer ses investissements)

2015	2016	2017	2018
1, 343 K€	1, 412K €	1, 481K €	1,175 K€

### **Epargne nette (EB-16)**

(Permet de mesurer cette même capacité après remboursement de la dette en capital)

2015	2016	2017	2018
1 067 774 €	1 155 557 €	1 378 45 €	920 134€

### **Encours de dette (Capital restant dû)**

(Permet d'apprécier l'évolution de l'endettement de la collectivité)

01/01/2015	1 <sup>er</sup> /01/2016	1 <sup>er</sup> /01/2017	1 <sup>er</sup> /01/2018	01/01 /2019
2 818 864 €	2 552 660 €	2 306 200 €	2 099 079 €	2 229 051€

### **Encours de dette par habitant (CRD/pop.)**

01/01/2015	1 <sup>er</sup> /01/2016	1 <sup>er</sup> /01/2017	1 <sup>er</sup> /01/2018	01/01/2019
537,44 €	457,06 €	410,06 €	372,24 €	400,62€

Moyenne Métropole Communes de 3.500 à 10.000 habts = 857 €
--

### **Encours sur épargne brute (CRD/EB)**

(Permet de mesurer la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Le ratio se lit en années)

Guémené-Penfao				Moyenne France métropolitaine	
				3500 à 5000 hab.	5000 à 10000 hab.
Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	<b>Fin 2018</b>	4,0	4,3
1,90	1,63	1,476	<b>1,90</b>		
<i>Source : Ministère de l'intérieur, DGCL : « Les Finances des communes de moins de 10 000 habitants 2010 »</i>					

### **Autres ratios obligatoires des communes :**

DRF / Population :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
		741€	907€

Produit Impôts Directs / Population :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
		382€	601€

RRF / Population :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	953€	1 020€	1 136€

Dép. brutes d'équipement (20-21-23-45) / Population :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	372,57€	262€	256€

D.G.F. / Population :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	147€	161€	185€

Dépenses de personnel / DRF :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	50,70 %	52,3 %	54,9 %

Marge d'autofinancement courant (MAC)* = (DRF + Rembours.Dette) / RRF :	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	83,81 %	90,3 %	92,6 %

\* Capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Taux d'Equipement* = Dép. brutes d'équipement / RRF	Guémené-Penfao 2017	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	39,1 %	25,7 %	22,5 %

\* Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur chaque année donnée, car les programmes d'équipements se jouent souvent sur plusieurs années.

Taux d'endettement* = Dette (encours) / RRF	Guémené-Penfao 2018	France métropolitaine communes 3.500 à 5.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	42 %	77,9 %	80,4 %

\* Mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa richesse.

## Orientations budgétaires 2019 :

Les principales opérations qui devraient être poursuivies, réalisées ou lancées au cours de l'exercice 2019 sont indiquées (estimations montants TTC pour les chiffres budgétaires / **Ne sont indiqués que les chiffres les plus importants connus à ce jour** ; les compléments seront précisés lors des propositions pour vote du budget) :

Construction nouvelle école maternelle, y compris A.M.O., maîtrise d'œuvre et frais annexes	1 596 346 €
Réhabilitation ex Crédit Agricole pour accueil de SP, études et travaux	266 500€
Extension Salle de gym (projet sur 2 ans pour un montant global de travaux à 410 000 euros )	100 000€
Vestiaires de foot	293 000€
Acquisition de terrains nus ou bâtis	45 000€
Ecole Louis Pergaud : agrandissement cour , portail, enrobé, grillage, clôture+ visiophone	65 000€
Acquisition ensemble immobilier	47 000€
Guenouvry ( chapelle, salle des fêtes, gîte, toilettes...),	70 500€
PAVC, enveloppe annuelle	250 000€

Beslé (cabinet médical, école, camping, église, toilettes, cimetière)	45 300€
Extension Vidéo protection	93 000€
Eglise GP : chauffage + aménagements extérieurs	33 000€
Eclairage public	30 800€
Matériel –Outillage	40 000€
Le Pivert : éclairage LED -peinture	3 500€
PATA, Curage de fossés..., programme annuel	30 000€ PATA 15 000€ curage
Matériel service Ménage	5000€
SYDELA	25 000€
Bâtho Beslé s/ Vilaine= aire de jeu	20 000€
Organigramme clés	9000€
Enseignes diverses et statue	10 000€
Clôture lotissement La Courtinain	5000€
Crédit Investissement médiathèque	1200€
Panneaux historiques et d'entrées de ville	10 000€
Renouvellement poteaux incendie	14 000€
Informatique -bureautique	50 000€
Défibrillateur	1500€
Nacelle	40 000€
Géoréférencement des réseaux communaux électriques, téléphone, vidéo, eau , arrosage	3000€
Remise en état parapet Pont de Keraline	2000€
Travaux AIRE	13 500€
3 onduleurs pour serveur, baie brassage et baie vidéo protection	4 500€
Extension resto scolaire	6 000€
Maison de l'emploi : téléphone + connexion caméra	3 600€
Tyrolienne	15 000€
Maison des associations : travaux de reprise de maçonnerie, gouttières, gaz (passage en enterré)	2 000€
Camping Hermitage : plan de réseaux	5 000€
Communication (panneaux, bulletin + gazettes+ carte découverte nature)	12 900€

**TOTAL : 3 218 164 € sur un total global estimé à ce stade à 4 968 000 €**

Financement d'investissements par l'emprunt :

En prévision des investissements importants détaillés ci-dessus, la Commune aura recours à l'emprunt cette année (1,2 M€ sur 20 ans 2018/2019).

Taxes foncières et d'habitation :

Pour 2019 encore, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, et foncières sur le bâti et le non bâti.

RAPPEL des taux 2018, identiques à 2017, 2016 et 2015 :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Guémené-Penfao 2018	19, 25 %	28, 04 %	58, 14 %

Charges de FONCTIONNEMENT, prévisions 2019 :

Les principales charges devront être contenues, de nouvelles économies sont attendues sur certains postes (télécommunications, renégociations de contrats, mutualisation ...) mais divers frais risquent d'augmenter au niveau de la dématérialisation (nouveaux logiciels, hébergement, abonnements...).

Cependant, les **dépenses de personnel** vont encore augmenter, le chapitre 012 devra tenir compte :

- Du rattrapage de certaines carrières sur lesquelles des retards ont été relevés ;
- De la nomination d'agents stagiaires et de titularisations ;
- D'avancements d'échelons
- D'évolution de régimes indemnitaires notamment dans le cadre d'un projet de mise en place du CIA (désormais obligatoire) dans le RIFSEEP ;
  
- De projets de proposer à l'avancement de grade plusieurs agents et d'éventuelles promotions internes ;
- De la rémunération de remplaçants pour pallier aux arrêts maladie et de celle des saisonniers,
- D'une éventuelle création de poste dans un service fonctionnel
- Mettre l'accent sur la formation des agents aux différents logiciels et outils informatique
- Limiter les frais de personnel liés au ménage

Côté recettes, peu de changements sont attendus, compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport.

### **Les orientations stratégiques 2019 :**

Le cadrage budgétaire de 2019 s'inscrit, avec une ambition renouvelée, en cohérence avec le projet politique qui résulte des engagements pris devant les Guémenéens.

Une large part du budget 2019 sera consacré à l'Education et à l'Enfance-Jeunesse avec la construction de la nouvelle école, du pôle Enfance, la rénovation du restaurant scolaire.

L'idée est :

- d'accompagner les élèves, les familles et les enseignants en assurant dans un environnement adéquat, une qualité de prestations de services (enseignement, mobilier scolaire, restauration, périscolaire...), accessibles à tous.
- de poursuivre le déploiement d'une solution numérique pérenne et évolutive permettant le développement des usages numériques dans les écoles
- de poursuivre les programmes de travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments scolaires.

En second lieu, le budget 2019 consolidera largement les politiques culturelle, touristique et sportive de proximité qui contribuent à l'épanouissement individuel et collectif ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de la ville.

Les orientations en la matière traduisent la volonté de favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous et à valoriser et à embellir le cadre de vie des administrés tant par l'entretien des espaces verts, naturels et paysagers (camping, Don et prairie du Don, rénovation place de l'Eglise, mobilier urbain...) que par la réalisation de projets nouveaux (extension gymnase, nouveaux vestiaires de foot, plateau sportif, renouvellement des structures /aires de jeux mis à disposition du pôle Enfance et des écoles et des bâtiments de l'Ecole La Fontaine aux associations en complément de la maison des associations).

Le budget 2019 s'inscrit également dans la poursuite du programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant en tenant compte de la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et l'amélioration et le confort des usagers, de même que la mise en accessibilité des bâtiments, la conformité réglementaire et la sécurité.

Enfin, le budget 2019 s'attachera à consolider le soutien fort et nécessaire aux partenaires et acteurs de la vie locale, à travers la réalisation de la Maison des Services et de l'Emploi.

Les enveloppes seront reconduites en 2019 au profit de l'ensemble des associations qui animent au quotidien la vie locale, réaffirmant ensuite le soutien financier, logistique et matériel de la municipalité aux initiatives locales.

### **Les orientations budgétaires 2019:**

Les orientations budgétaires 2019 restent ambitieuses mais doivent préserver la santé financière de la ville. La politique liée aux chantiers de grande ampleur définis ci-dessus fait que la commune va devoir recourir à un emprunt de 1 200 000 € pour financer ses projets d'investissement et maintenir l'équilibre budgétaire. Le financement des orientations politiques s'appuie sur les orientations budgétaires et financières suivantes :

- une dynamique fiscale persistante en matière d'impôts locaux, assise sur la seule évolution « physique » des bases fiscales.
- un partenariat avec l'intercommunalité
- un partenariat avec la CAF dans le cadre de différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour la petite enfance) permettant d'envisager une recette budgétaire d'environ 100 000€ chaque année.
- une quasi stabilisation des dotations de l'Etat
- une recherche systématique de subventions pour les futurs projets de la collectivité

### **🔗 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Le taux de croissance envisagé devrait se situer entre 3 et 5%.

Les hypothèses retenues à ce titre sont les suivantes :

- une progression des charges à caractère général conditionnée par des coûts contraints à l'inflation (progression des tarifs et taxes de l'énergie (électricité et gaz), revalorisation des marchés de fournitures et de prestations de services...) , évolution des effectifs scolaires et du recours des familles aux services associés ( restauration scolaires, activités péri-éducatives...). Ceci nous obligera à revoir certaines dépenses de fonctionnement.
- une progression prévue des charges de personnel au regard de l'évolution des emplois permanents (avancement de grade, d'échelons, promotion interne, reprise des carrières...) , des mesures salariales décidées par l'Etat ( PPCR) et de la volonté de poursuivre la revalorisation du régime indemnitaire des agents dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions , sujétions, expertise et engagement professionnel). Sur ce point, le choix d'abonder l'enveloppe du régime indemnitaire résulte d'une volonté de reconnaissance de valorisation des agents communaux et de renforcement de l'attractivité salariale de la collectivité.
- un maintien des autres charges de gestion courante et en particulier des subventions aux associations.

En conséquence, les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre d'une progression prévisible des dépenses plus importantes que celle des recettes, et donc d'une dégradation de l'autofinancement.

Le montant de l'épargne brute qui devrait s'établir autour de 1 175 000 euros est préservé à un niveau permettant de respecter l'équilibre budgétaire, sans mise en danger de la situation financière de la collectivité à moyen terme.

Les orientations ainsi définies ne peuvent se traduire dans les faits sans une responsabilisation accrue de chacun dans la construction de ce budget 2019 et, dans sa mise en œuvre. Les choix qui en découlent sont les seuls gages d'une santé financière préservée et de la poursuite des engagements politiques que la municipalité s'attache à mettre en œuvre au quotidien au bénéfice de ses administrés.

● **Précisions sur Budgets annexes :**

Le budget du service Assainissement collectif dégage un excédent qui permettra à la fois de réaliser les travaux urgents, de réaliser des études notamment pour la mise aux normes de la station de Callac et l'assainissement du centre bourg de Guénouvry, avant transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération. Concernant le budget annexe Assainissement, le dernier emprunt est arrivé à échéance courant 2018 et il n'est pas prévu de contracter un nouvel emprunt cette année.

Les budgets des Lotissements de la Courtinais et Résidence de la Croix Verte, resteront en déficit, jusqu'à la vente totale des terrains du lotissement et du dernier appartement de la Résidence. Le lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement de la Courtinais est prévu courant 2019.

Présenté par le Maire en séance du Conseil municipal du 27 février 2019 après une transmission aux membres du Conseil par envoi du 20 février 2019.

Guémené-Penfao, le 27 février 2019

Le Maire,  
Yannick BIGAUD